



Fédérations de la Fonction publique
UGFF Services publics Santé et action sociale PTT

Montreuil, le 1^{er} septembre 2005

Monsieur Christian JACOB
Ministre de la Fonction publique et
de la Réforme de l'État
72, rue de Varenne
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Comme nous l'avons exprimé tant auprès de votre prédécesseur, que de vous-même lors de nos rencontres de juin et juillet 2005, la CGT demande l'ouverture rapide de négociations sur l'ensemble des questions qui préoccupent aujourd'hui les personnels de la Fonction publique.

Le volet salarial constitue la priorité avec deux objectifs :

- garantir le pouvoir d'achat du point d'indice pour l'année 2006,
- rattraper les pertes enregistrées de plus de 5% depuis le 1^{er} janvier 2000.

Le dispositif qui sera négocié doit en premier lieu garantir le maintien du pouvoir d'achat du point d'indice et en second lieu permettre d'en assurer la progression.

Pour ce qui est du volet statutaire, on constate une « smicardisation » de l'ensemble de la grille qui se traduit par des débuts de carrière avoisinant le SMIC y compris pour les catégories B (1,05 fois le Smic) et A (1,26 fois le Smic).

Les carrières ont été considérablement tassées et n'offrent plus d'espace suffisant pour leur déroulement.

La réforme des retraites de 2003 aggrave d'autant plus la situation qu'elle contraint les personnels à un allongement de leur durée d'activité.

Cette situation met en péril la rémunération de l'ensemble des fonctionnaires et l'attractivité de la Fonction publique.

Pour la CGT, il est urgent d'engager une réforme globale de la grille permettant d'apporter les réponses nécessaires. Avec la fusion des échelles E2 et E3, ce chantier est prioritaire pour la catégorie C.

Cette réforme devra permettre des déroulements de carrière suffisamment amples pour que puisse s'exercer pleinement la reconnaissance des qualifications et des parcours professionnels, comme le prévoit le statut général des fonctionnaires.

La CGT demande que soit traité un volet emploi avec notamment l'arrêt des suppressions de postes, une résorption de la précarité qui passe par un plan de titularisation.

En outre, l'amélioration de la qualité de l'emploi public implique l'ouverture de deux autres dossiers :

- Le premier concerne l'égalité professionnelle qui demeure un sujet préoccupant et nécessite des mesures concrètes sur lesquelles s'est d'ailleurs engagé le président de la république.
- Le deuxième concerne la formation professionnelle et notamment le droit individuel à la formation.

Enfin, pour ce qui est du volet social, conformément à nos demandes renouvelées, nous sommes disponibles pour l'ouverture de négociations sur le logement, la protection sociale complémentaire et plus généralement sur l'action sociale.

Nous appelons votre attention sur la nécessité de donner un contenu réel au dialogue social, d'ouvrir rapidement des négociations sur l'ensemble de ces points et de répondre à l'attente des personnels par des mesures significatives.

La CGT, avec l'ensemble des confédérations syndicales, appellera les fonctionnaires à exprimer leur volonté de voir leurs revendications prises en compte.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Pour les fédérations de la fonction publique
Patrick Hallinger
Secrétaire de l'UGFF-CGT